



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 FEVRIER 2019

REÇU

19 FEV. 2019

Délibération

BATIMENTS/FP - CB

Sous-Préfecture  
de SAINTES

**2019 - 29. PERMIS DE CONSTRUIRE POUR CREATION DE DEUX BUREAUX AU GYMNASE DE LA  
BOISNARDERIE**

**Président de séance :** Monsieur Jean-Philippe MACHON

**Étaient présents : 28**

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Jean ENGELKING, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

**Excusés ayant donné pouvoir : 4**

Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Serge MAUPOUET, Christian SCHMITT à Nelly VEILLET, Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Marylise MOREAU à Jean-Pierre ROUDIER.

**Absents excusés : 3**

François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Brigitte FAVREAU.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Erol URAL

**Date de la convocation :** 31 janvier 2019

**Date d'affichage :** 19 FEV. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1, L422-1, R421-13 et suivants,

Considérant le projet qui a pour objet la création de deux bureaux au gymnase de la Boissarderie, situé 15 impasse du chemin Ferré, parcelle BD 266,

Considérant qu'il existe une salle principale de sport à laquelle sont adossés sur la façade sud les vestiaires et les bureaux de rangements ainsi qu'un auvent. Le projet consiste à fermer une partie de cet auvent en façade sud pour créer deux bureaux d'une surface d'environ 1 209 m<sup>2</sup>,

Considérant que cette nouvelle surface de plancher sera implantée dans le prolongement existant du volume de la grande salle permettant ainsi de conserver la fonctionnalité de la salle et son accessibilité,

Considérant que tous les accès et les cheminements le long des voies publiques demeurent inchangés,



Considérant que le projet sera réalisé en maçonnerie traditionnelle de parpaings en béton enduite ton pierre, finition identique à celui existant. La couverture existante est en bac acier et sera conservée. Les menuiseries extérieures seront en aluminium laqué gris RAL 7040 et conforme à la réglementation thermique 2012,

Considérant que, pour ce faire, il convient de déposer un permis de construire,

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 24 janvier 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour déposer le dossier de permis de construire pour la création de deux bureaux sous l'auvent existant du gymnase de la Boisnarderie d'une surface d'environ 1 209 m<sup>2</sup>.
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

**Pour l'adoption : 27**

**Contre l'adoption : 0**

**Abstentions : 5** (Josette GROLEAU, Laurence HENRY, Serge MAUPOUET en son nom et celui de Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Nelly VEILLET)

**Ne prend pas part au vote : 0**

REÇU

19 FEV. 2019

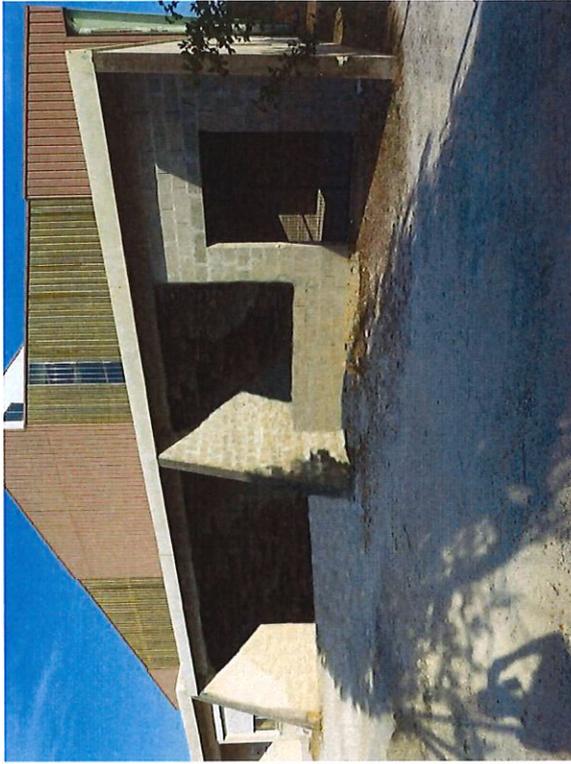
Sous-Préfecture  
de SAINTES

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE PC7



1



2



3

REÇU  
19 FEV. 2019  
Sous-Préfecture  
de SAINTES

Gymnase de la Boissarderie



Gymnase de la Boisnarderie

DOCUMENT GRAPHIQUE PC6



Gymnase de la Boissarderie





